



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 05
Absent	: 00

Date de la convocation : Vendredi 5 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le mercredi 10 janvier à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents

Elodie AUMONIER ; Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

05 membres absents ayant donné procuration

Anne DEVIGNOT a donné procuration à Georges Henry ;
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT ;
Françoise GARRIGUES a donné procuration à Sylvie COMPIN ;
Solange HOLLARD a donné procuration à Frédérique LION ;
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

DELIBERATION N° 04/2024

CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE ET LA COMMUNE DE MONS POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Mons en date 29 novembre 2022 sollicitant l'aide la Caf ;

Vu la décision de la Commission des Aides Financière Collectives (CAFCCO) en date du 04/10/2023 ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans le cadre de son projet d'extension et de réhabilitation de son groupe scolaire, la commune de Mons a sollicité une aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la fin de l'année 2022.

La Commission des Aides Financière Collectives (CAFCO) en date du 04/10/2023 a donné une suite favorable à cette demande. La CAF s'engage à participer financièrement au projet « extension et réhabilitation du groupe scolaire » pour un montant de 300 000 €.

Une convention d'aide à l'investissement entre la CAF et la Commune de Mons a été rédigée, dans le but de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de l'aide attribuée dans le cadre des fonds nationaux de la Caf de la Haute-Garonne.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention d'aide à l'investissement entre la CAF et la Commune de Mons, annexé.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver les termes de la Convention d'aide à l'investissement entre la CAF et la Commune de Mons, telle qu'annexée à la présente.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Article 4 : D'inscrire la recette au budget principal de la commune de Mons.

VOTE : UNANIMITE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 10/01/2024

Véronique DOITTAU

Maire de Mons



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :